

LABEL « VILLES ET VILLAGES FLEURIS » NOUVELLE-AQUITAINE

Cérémonie de remise des Prix Au Rocher Palmer à Cenon (33)

Vendredi 12 janvier 2018

Lors de la cérémonie consacrée au Label « Villes et Villages Fleuris », Régine MARCHAND, Présidente du jury régional et du Comité Régional du Tourisme de Nouvelle-Aquitaine, a mis à l'honneur les communes labellisées.

Cette cérémonie, a été l'occasion pour Jean-François EGRON, maire de Cenon, de présenter aux nombreux invités le *Parc des Coteaux*, 400 ha de verdure en surplomb de la Garonne, *plus grand que Central Park*, visible depuis les quais et le centre-ville de Bordeaux.

Martine LESAGE, Directrice du Conseil National des Villes et Villages Fleuris, également présente, s'est félicitée que le Comité Régional du Tourisme ait réussi sa fusion avec les trois ex-régions, ce qui a permis aux différents jurys de travailler sur le label à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine.

Ce label connu et reconnu met en avant l'attractivité touristique de la Nouvelle-Aquitaine. Il fait souvent écho au côté esthétique, mais nous pouvons mesurer certaines autres retombées au travers :

- D'une fréquentation plus importante dans certaines communes labellisées engendrant une augmentation de la consommation touristique, (restaurants, boutiques, offices de tourisme...)
- De la mise en valeur des principaux sites, comme le patrimoine historique, culturel et naturel,
- D'une activité économique en progression avec la création d'emplois (horticulteurs, paysagistes...)
- Des manifestations et animations organisées autour de cette thématique.

Aujourd'hui, le label constitue un véritable baromètre de la qualité de vie dans nos communes, dans toutes ses composantes : urbaine, esthétique, écologique, sanitaire et sociale. Il peut parfois contribuer à l'installation de nouveaux habitants et d'entreprises.

Le palmarès 2017 porte à 369 le nombre de villes de Nouvelle-Aquitaine labellisées "Villes et Villages fleuris", classant notre région en 3^{ème} position des 14 régions participantes. Depuis 2014, l'ensemble des communes ont été évaluées selon la nouvelle grille d'évaluation.

Cette année plusieurs communes vont être récompensées après visite et évaluation des jurys :

- ⇒ 21 communes recevront le label 1 Fleur,
- ⇒ 14 obtiennent le label 2 fleurs,
- ⇒ 4 le label 3 fleurs.

Régine MARCHAND a annoncé aux invités que "dès 2018, le nouveau Comité Régional du Tourisme Nouvelle-Aquitaine intégrera plus fortement dans sa stratégie de promotion le label des Villes et Villages Fleuris pour valoriser l'ensemble de nos territoires et de nos destinations".

Contacts presse :

Chloé KINER - Tél. : 05 56 01 73 85 - chloe.kiner@nouvelle-aquitaine-tourisme.com

Dalinda ABID – Tél. : 06 73 35 69 33 – dalinda.abid@ville-cenon.fr

Contacts techniques :

Chantal FIALEIX - Tél. : 05 56 01 73 70 - fleurissement@nouvelle-aquitaine-tourisme.com

Evelyne CHAMINADE - Tél. : 05 55 11 06 07 - evelyne.chaminade@nouvelle-aquitaine-tourisme.com